

Pour diffusion immédiate
Le 24 novembre 2011

Demande de révision du salaire minimum au Yukon

WHITEHORSE — La ministre des Services aux collectivités, M^{me} Elaine Taylor, demande officiellement à la Commission des normes d'emploi du Yukon de procéder à une révision du salaire minimum établi au Yukon.

« Le Yukon tient à s'assurer que la main-d'œuvre évolue dans un environnement juste et équitable, et il est important que le salaire minimum soit adéquat », a indiqué M^{me} Taylor. « Le gouvernement du Yukon à hâte de connaître l'issue de la révision et de recevoir les recommandations de la Commission à ce sujet. »

La dernière révision, qui a eu lieu en 2005, a mené à une hausse du taux de salaire minimum et du salaire minimum annuel afin de refléter l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Le taux de salaire minimum au Yukon est présentement de 9 \$ l'heure.

« Je suis très heureuse que la ministre ait demandé à la Commission d'effectuer cette révision, et les membres de la Commission tiennent à ce que cela se fasse », a déclaré la présidente de la Commission des normes d'emploi du Yukon, M^{me} Lori Lavoie. « Les réunions à ce sujet commenceront sous peu. »

La Commission des normes d'emploi est entièrement indépendante du gouvernement du Yukon; ses membres sont nommés par des groupes d'intervenants représentant les employeurs et les employés. Elle a comme mandat de faire respecter la *Loi sur les normes d'emploi*, qui établit les conditions d'emploi minimum auxquelles les employeurs et les employés doivent se conformer.

-30-

Renseignements :

Elaine Schiman
Communications
Conseil des ministres
867-633-7961
elaine.schiman@gov.yk.ca

Cathrine Morginn
Communications
Services aux collectivités
867-393-6489
cathrine.morginn@gov.yk.ca

Communiqué numéro 11-167

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.